



LES STATUTS CHANGENT

POURQUOI ?

- Depuis la création de l'association en 1993, les statuts ont été modifiés 2 fois. La première pour le changement d'adresse et la deuxième pour le changement de nom. Il nous paraît important d'adapter les statuts à notre fonctionnement d'aujourd'hui.
- Jusqu'à maintenant nous passons par la fédération Nationale des Centres Sociaux pour obtenir des défiscalisations pour certains donateurs. Aujourd'hui ce n'est plus possible. Nous devons adapter nos statuts dans la formulation pour demander la reconnaissance d'Utilité Publique.
- Dans le cadre du réemploi et de Bouticac, nous souhaitons demander l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). Là aussi, il nous faut mettre à jour nos statuts.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS IMPORTANTS ?

- Volonté de faire des statuts pour durer dans le temps. Pour cela ils seront complétés par un règlement intérieur qui, lui, sera modifiable par le Conseil d'Administration.
- Les statuts seront modifiables en Assemblée Générale Ordinaire.
- Ouverture du Conseil d'Administration aux mineurs de plus de 16 ans.
- Mise à jour des pouvoirs et responsabilités des membres du CA, du Bureau et du/de la Président-e. Ils donnent la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer tout ou partie de ses prérogatives